



PORTES DE L'ESSONNE ENVIRONNEMENT

Association Loi de 1901 – W913005471

42 RUE DES LILAS - 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Courriel : contact@portes-essonne-environnement.fr

Site internet : www.portes-essonne-environnement.fr

Savigny-sur-Orge, le 20 avril 2015

MAIRIE ATHIS-MONS – Site LU
SERVICE URBANISME ET AFFAIRES FONCIÈRES
Commission d'enquête publique travaux sur l'Orge
1 RUE LEFÈVRE UTILE
91200 ATHIS MONS

Destinataires :

M. Patrice KOLIVANOFF

Président de la commission d'enquête

M. Reinhard FELGENTREFF

Commissaire enquêteur suppléant

OBJET : AVIS DE L'ASSOCIATION SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉMANTÈLEMENT DU CLAPET MOZART ET À LA RENATURATION DU LIT ET DES BERGES DE L'ORGE SUR LE COTEAU DES VIGNES – ATHIS-MONS

RÉF. : 2015-04-20 L AVIS DCM-RLBO-CVAM

Lettre recommandée avec accusé réception

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Entre le 24 mars et le 24 avril 2015 (inclus), une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la LEMA soumet aux citoyens le projet relatif au démantèlement du clapet Mozart et à la renaturation du lit et des berges de l'Orge sur le Coteau des Vignes à Athis-Mons.

1. Préambule

L'association Portes de l'Essonne Environnement (PEE), créée en janvier 2014, a pour objet la défense et la protection de l'environnement, du cadre et de la qualité de vie des habitants dans le département de l'Essonne, mais également dans d'autres territoires chaque fois que cela est nécessaire. Elle agit principalement sur les communes des secteurs de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE), des agglomérations et communautés d'agglomération limitrophes à la CALPE, du périmètre du Grand Orly, du Sud Francilien et de la Métropole du Grand Paris. Elle contribue à l'intelligence territoriale participative sur le périmètre de ses actions.

L'avis ci-dessous, rédigé par Bernard MÉRIGOT, membre du conseil d'orientation de PEE, a été publié sur le site Internet de l'association (www.portes-essonne-environnement.fr) le 16 mars 2015. Il a été communiqué à la fédération Essonne Nature Environnement - dont PEE est membre - en vue de la réunion de la commission locale de l'eau (CLE) Orge-Yvette du mercredi 18 mars 2015.

2. Le projet - Les travaux

Le projet de renaturation de 930 ml de lit et des berges de l'Orge au Coteau des Vignes sur la commune d'Athis-Mons comprend notamment le démantèlement du barrage à clapet Mozart. Il s'agit d'un barrage à vanne composé d'un volet métallique (le clapet), plus haut que la retenue d'eau, qui pivote sur le fond de la rivière (le radier) et dont le relèvement et l'abaissement du clapet est commandé à distance.

Entre 2007 et 2013, le Syndicat mixte intercommunal de la vallée de l'orge aval (SIVOA) a conduit une concertation avec le public, les associations locales, les riverains et les élus dans le cadre de sa politique de restauration hydro-morphologique de l'Orge et de ses affluents (contrat de bassin « Agir pour l'Orge »). Le dossier a été examiné lors de la CLE Orge-Yvette du mercredi 18 mars 2015, avant d'être soumis à enquête publique, puisqu'il s'agit d'une opération susceptible d'affecter l'environnement. La décision d'autorisation d'effectuer les travaux sera assurée par le préfet de l'Essonne après un avis du conseil de l'environnement et des risques sanitaires et écologiques (CODERST). Ces travaux seront conduits par le Syndicat de l'Orge (ex-SIVOA).

Les travaux ont pour objectifs :

- de restaurer les systèmes d'eau courante favorables aux transferts sédimentaires,
- de diversifier les biocénoses du lit mineur coexistant dans le biotope de la rivière,
- d'éliminer les nuisances dues à une trop faible lame d'eau,
- d'améliorer la qualité de la ressource en eau en augmentant la capacité d'autoépuration par le développement de plantes hélophytes,
- d'améliorer la libre circulation des espèces aquatiques, notamment piscicoles,
- de favoriser le développement de formations végétales et accroître la biodiversité,
- d'éviter la colonisation des abords immédiats de la rivières par les espèces xénophytes envahissantes (renouée du japon, buddleia, faux acacia...) et de supprimer les cultivars de peupliers présents au sommet des berges.

Caractéristiques du projet

- Renaturation du cours d'eau.
- Diversification des faciès de berges : banquettes végétalisées, risbermes (banc alluvial).
- Création d'un milieu annexe relié à l'Orge (eau permanente).
- Destruction du clapet Mozart et de deux exutoires d'eaux pluviales bétonnés.
- Utilisation de techniques de génie végétal pour le confortement des berges à l'emplacement des ouvrages bétonnés détruits.
- Éloignement et restauration de la promenade de l'Orge.
- Création d'une passerelle sur pilotis.

3. Consultation des associations

En page 113 du dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau pour ces travaux, il est mentionné que les associations se sont exprimées dans le cadre des concertations : Amicale du Jardin Jovet, Association de défense de l'environnement et de la nature d'Athis-Mons (ADANA), Confédération du logement et du cadre de vie (CCLV), Association locale d'Environnement de Juvisy-sur-Orge (ALE), Abeille Athégienne, Les Amis du Coteau des Vignes...

Ce projet s'inscrit dans un programme plus vaste d'aménagement et de gestion du Coteau des Vignes, à savoir la valorisation écologique, paysagère et sociale d'un site d'une trentaine d'hectares sis à Athis-Mons.

Les remarques formulées par les associations au cours de la concertation doivent être prises en considération par les maîtres d'œuvres afin de ne pas détruire un espace naturel sensible classé par le conseil général de l'Essonne alors même que les travaux sur les berges de l'Orge visent à renforcer et à protéger la biodiversité animale et végétale. En août 2014, ALE émettait ainsi dix propositions de bon sens. En voici les grandes lignes :

1. Maintenir l'état d'espace sauvage et naturel.
2. Intervention priorisant les méthodes douces afin de ne pas endommager le sol et le couvert végétal, associant la préservation des vieux arbres.
3. Aménagement de telle sorte à préserver les espèces animales existantes et à favoriser l'apparition de nouvelles.

4. Plantation d'espèces d'arbres adaptés aux caractéristiques pédologiques du coteau.
5. Ouverture du site au public modérée, encadrée, en périphérie, sans atteinte à la flore et à la faune aquatique pour ce qui est des berges de l'Orge.
6. Conservation des cheminements existants sous forme unique de sentiers de randonnée en terre sans accès aux engins motorisés.
7. Conservation de la capacité du site à absorber les pluies.
8. Création de poste de gardes champêtres pour la sensibilisation des publics et la surveillance.
9. Implantation d'aires de jeux à éviter, absence d'éclairage.
10. Création de parking automobiles à éviter.

Le Syndicat de l'Orge, lui, vise l'amélioration de la qualité des eaux de la rivière, de la biodiversité, de la continuité écologique. Il s'agit de rendre « naturels » des milieux qui ont perdu leurs propriétés. De ce fait, la démarche n'est jamais complètement « naturelle ». Il est évident qu'un retour à un bon état écologique peut faire l'objet d'interprétations différentes, voire conflictuelles, ou poser des problèmes de conflits d'intérêts entre utilisateurs du milieu et/ou de ses ressources.

4. Conclusion

La renaturation à laquelle se consacre le Syndicat intercommunal de l'Orge s'inscrit dans un programme de restitution d'un environnement naturel à la rivière. Celui-ci comprend de nombreuses réalisations. On peut citer à proximité d'Athis-Mons, le parc de Morsang - Savigny (communes de Morsang-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge), ou encore les travaux en cours d'achèvement, en ce printemps 2015, entre les communes de Morsang-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon. Toutes ces opérations ont été menées avec compétence et sérieux afin d'éviter tout incident irréversible sur la faune et la flore durant la phase de chantier.

D'importantes études hydrauliques ont été conduites préalablement à l'élaboration de ce projet. Les associations au territoire strictement local n'ont pas manifesté, à notre connaissance, d'opposition absolue aux travaux envisagés afin de démanteler le dernier obstacle sur l'Orge à la continuité écologique entre Brétigny-sur-Orge et la Seine (le barrage à clapet Mozart), et de renaturer les berges. En l'état, et compte tenu des opérations réalisées précédemment par le Syndicat de l'Orge, **Portes de l'Essonne Environnement émet un avis favorable sous réserve de la prise en considération des remarques faites notamment par les associations locales telle que ALE.**

Pour le conseil d'orientation de l'association PEE
Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT
Trésorière
Directrice d'édition numérique

Publication :

Ce présent texte d'avis sera publié sur le site internet www.portes-essonne-environnement.fr.

Copie

M. Jean-Pierre MOULIN, Président de la fédération Essonne Nature Environnement